

saisis donnent le pouvoir à la Commission de se procurer tous les documents utiles.

La délégation canadienne pense qu'il serait fructueux de dissocier les discussions de principes, base essentielle d'une entente internationale, et les négociations portant sur des mesures spécifiques et concrètes. Pour des négociations de ce genre il est évident que l'initiative revient aux grandes puissances. Si nous approuvons l'existence d'un Comité du désarmement composé de dix membres, c'est que nous voyons dans cet organisme un forum où les grandes puissances peuvent mener à bien leurs entretiens. Le Canada a accepté d'en faire partie dans l'espoir de contribuer à la réussite des négociations en orientant tous ses efforts vers ce but essentiel.

Rôle de l'Assemblée

L'Assemblée générale, au cours du présent débat comme dans les discussions ultérieures au sein de la Commission du désarmement, peut essayer d'établir les principes permettant de réaliser, conformément à l'article 11 de la Charte, la réduction contrôlée des armements. On admet généralement que c'est aux Nations Unies qu'incombe en dernier ressort la responsabilité finale du désarmement; la Commission du désarmement devra donc continuer à fonctionner et à être renseignée sur les progrès accomplis par le Comité des dix puissances. Cette Commission à son tour sera renseignée sur les débats actuels et sur ceux de la Commission du désarmement. Ainsi les membres de l'ONU qui ne siègent pas au sein du Comité des dix puissances pourront exprimer leurs opinions sur la réalisation des objectifs visés. Le 24 septembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada a dit que les moyennes et les petites puissances doivent se faire entendre, car le problème du désarmement touche l'humanité tout entière. En participant aux travaux du Comité, le Canada songera à tous ces éléments.

De ce que j'ai dit jusqu'à présent, il doit ressortir que, comme les autres États membres, le Canada approuve dans les grandes lignes les objectifs d'ensemble qui nous sont proposés. Que l'on trouve ou non des solutions spécifiques à tel ou tel problème politique, il est important de créer un climat international favorable pour étudier la question du désarmement. Le débat actuel nous en a fourni la preuve. Les réunions auxquelles les grandes puissances ont participé cette année, les contacts personnels résultant de l'échange de visites par des hommes d'État et l'amélioration des rapports culturels et sociaux entre les divers pays ont suscité une atmosphère favorable à des entretiens du genre de ceux que nous envisageons. Récemment, le président des États-Unis et le premier ministre de l'URSS ont déclaré que les divergences de vues doivent être résolues par les négociations et non par la force; cela encore est un pas dans la bonne voie. Le nouveau programme renforce le propos exprimé dans la Charte et crée ainsi l'ambiance propice aux débats qui s'ouvriront l'an prochain au sein de la Commission du désarmement. Par contre, une reprise de la guerre froide entraverait ces débats et ferait reculer le but que nous désirons tous atteindre.